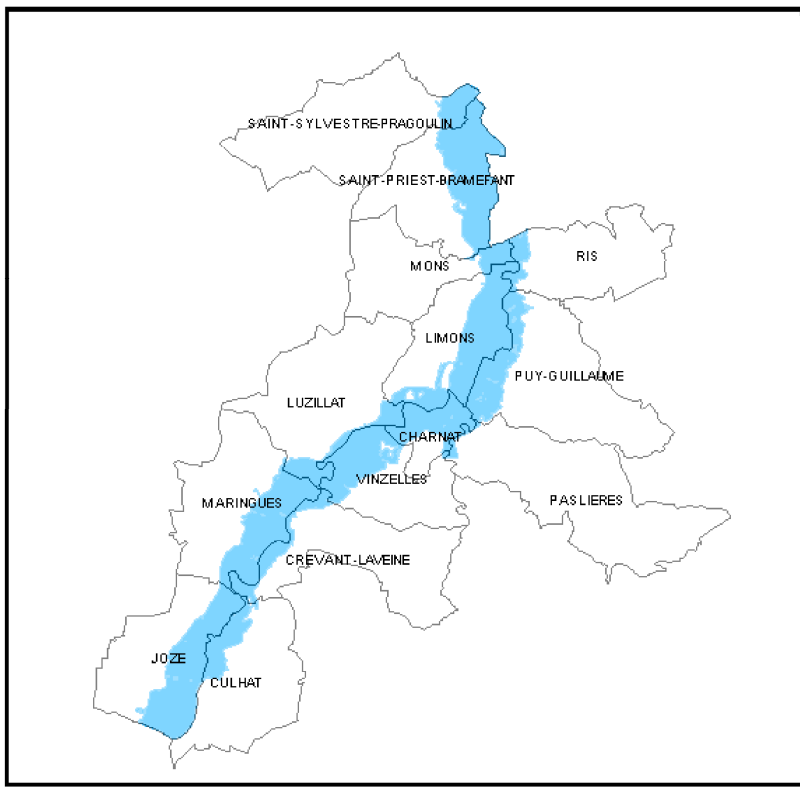




Liberté Égalité Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

Direction départementale des territoires

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS
PREVISIBLES D' INONDATION (PPRNPI)
DE L'ALLIER DES PLAINES



Plan du zonage réglementaire

PLANCHE 01

Annexé à l'arrêté préfectoral
n° : 13.02.163

[Signature]
Le Préfet
Nicolas ROZEAU

PRESCRIPTION DU P.P.R.N.P.i. : 15 novembre 2010

DOSSIER APPROUVE

LEGENDE

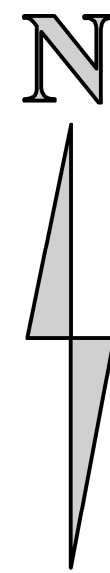
- Limites de communes
- Inondées au pas de 1.00 m
- Inondées au pas de 0.25 m
- Limite du modèle hydraulique

Territoire dont l'occupation du sol est
réglementée au titre du plan de prévention
des risques naturels prévisibles d'inondation

zones urbaines et centres
urbains

champs
d'expansion
des crues

Aléa Fort	R	R
Aléa Moyen	O	R
Aléa Faible	O	R



Echelle : 1/5000 ème

Avertissement

Le parcellaire ne figure qu'à titre indicatif
comme élément de repérage.

Seules la carte réglementaire et la photo aérienne
sont calées dans le même référentiel.

Sources : IGN BD Carto, IGN BD Ortho 2009, DGI Cadastre
Modélisation numérique des écoulements : DLCE
Elaboration cartographique : DDT 63 / SPAR BPR

Commune couverte par le PPRNPI
du val d'Allier clermontois

JOZE

CULHAT